

"DEUX SOUS D'ESPOIR" le 20 février au Gésu

Le ciné-club ouvrier de Montréal, une initiative du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, présentera, "DEUX SOUS D'ESPOIR", à la salle du Gésu, le 20 février prochain.

La fiche 211 de Télé-Ciné conclut ainsi son appréciation sur le film qui sera présenté, le 20 février, Deux sous d'espoir: "Il s'agit là d'une histoire d'amour, gâchée, — gâchée par le chômage et la pauvreté. "Deux sous d'espoir", c'est aussi l'illustration et du chômage et de la misère dans les provinces méditerranéennes.

Comme d'habitude, le film sera suivi d'une discussion dirigée par Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la C.T.C.C., assisté de MM. Réal Benoit et Jean-Robert Oueller, vice-président de la C.T.C.C.

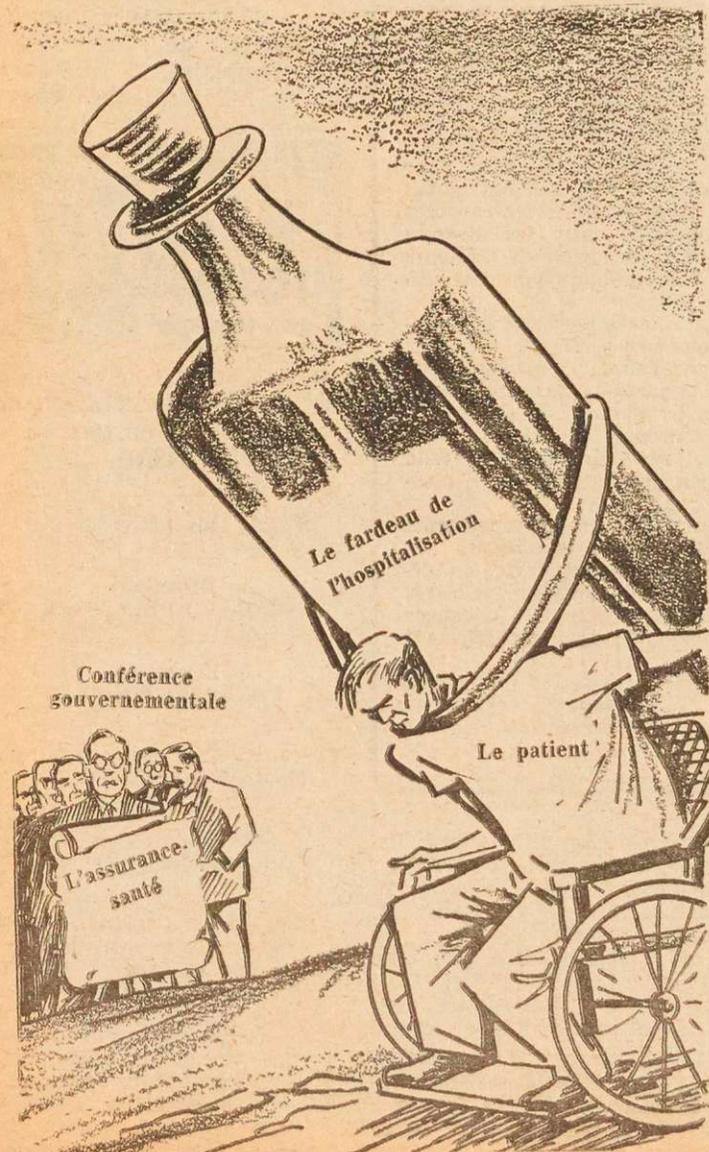
Donc, qu'on ne manque pas cette soirée qui aura lieu à la salle du Gésu, 1200, rue Bleury, à 8 h. p.m., lundi, le 20 février.

Retour au travail à Sherbrooke et à Magog

Une entente temporaire conclue samedi dernier entre les représentants de la Dominion Textile et ceux des syndicats de Sherbrooke et de Magog, a mis fin à l'arrêt de travail qui durait depuis deux semaines et permis le retour au travail dans les deux moulins, dimanche soir dernier.

Les termes de cette entente ne nous ont pas été communiqués étant donné qu'ils n'apportent qu'une solution temporaire au différend qui existe actuellement entre la Dominion Textile et les syndicats des quatre filatures de Sherbrooke, Magog, Drummondville et St-Grégoire de Montmorency.

La solution définitive du différend ne pourra être apportée que par la signature d'une convention collective de travail. On nous informe que des négociations entre les représentants de la Fédération Nationale du Textile et de la compagnie devraient reprendre bientôt en vue de conclure une telle entente.



LE SOULAGERA-T-ON ?



Vol. XXXII — No. 5

Ottawa, 10 février 1956

Le mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement provincial

La CTCC se plaint des délais des conseils d'arbitrage et de la Commission des Relations ouvrières

L'assurance-santé, l'exploitation de nos ressources naturelles, la régie du papier, la revision de la carte électorale et l'assistance au chômage, le travail du dimanche font aussi l'objet des revendications de la CTCC

Comme on l'aura appris par le compte rendu des journaux, la semaine dernière, les principales revendications de la C.T.C.C., cette année au gouvernement provincial, ont porté sur les délais des conseils d'arbitrage, l'assurance-santé, l'exploitation de nos ressources naturelles, la régie du papier, la revision de la carte électorale du Québec et finalement, l'assistance au chômage.

Le mémoire qui fut présenté mercredi dernier au premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis, fut lu par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. en présence d'une nombreuse délégation dirigée par M. Gérard Picard.

Les délais des conseils d'arbitrage

Innombrables ont été les syndicats qui ont eu à se plaindre des délais occasionnés par les conseils d'arbitrage qui ont eu à trancher un différend entre employeurs et syndiqués. Les délais de 12 mois, de 15 mois, de 18 mois ne sont pas rares et comme l'explique le mémoire.

Le mémoire de la C.T.C.C. commence par énumérer les causes de ces délais:

"La première cause de ces délais provient de la trop grande brièveté des séances d'audition. Autant que possible, dit le mémoire, l'audition devrait se poursuivre d'une telle manière qu'une partie puisse présenter sa preuve d'affilée, c'est-à-dire que le conseil devrait procéder tant qu'une partie n'a pas terminé sa preuve.

La C.T.C.C. se plaint aussi du formalisme dont font preuve trop de conseils d'arbitrage qui exigent une preuve testimoniale fort détaillée.

"Il arrive qu'en matière de salaires, par exemple, ils n'acceptent pas comme éléments de preuve sérieuse des documents assermentés, qu'il s'agisse de statistiques ou même de conventions collectives."

Les syndicats doivent donc faire venir des témoins qui ne font que corroborer les documents présentés. La présentation d'un mémoire élaboré éviterait à ce sujet de longs délais.

Mais les délais qui suivent l'audition des parties sont encore moins justifiables et les travailleurs comprennent difficilement qu'il faille parfois des mois à des conseils d'arbitrage pour faire connaître leurs recommandations ou leurs décisions quand l'audition des parties est terminée.

"Sur ce point en particulier, souligne le mémoire, nous estimons que la loi devrait être amendée de façon que le délai légal entre la fin de l'audition et la date de la décision soit fixé au maximum à une quinzaine de jours. De plus, il ne devrait être accordé de prolongation que dans les cas de force majeure et après consultation expresse des parties au différend."

En passant, la C.T.C.C. souligne une autre cause de retard; il devient de plus en plus difficile aux parties de s'entendre sur le choix d'un arbitre car même si les parties tombent d'accord, elles ne sont jamais assurées qu'un tel arbitre acceptera la cause des tarifs actuels des séances.

Les retards de la C.R.O.

La C.T.C.C. s'est aussi plainte des délais qu'apportent la Com-

mission des Relations ouvrières lorsque son intervention est requise pour la reconnaissance d'un nouveau syndicat. Ces délais, dit la C.T.C.C., causés par le manque de personnel à la C.R.O., sont préjudiciables aux travailleurs qui se trouvent privés, à toutes fins pratiques de leur droit d'association.

La C.T.C.C. cite un exemple pour illustrer sa demande: au mois d'août dernier, un groupe restreint de travailleurs décide de former un syndicat. L'employeur a vent de l'affaire, congédie des employés; le syndicat porte plainte à la Commission qui ordonne une enquête. Elle ordonne aussi une audition des parties

(Suite à la page 7)

AVIS A NOS LECTEURS

Par décision du Bureau Confédéral de la CTCC, le journal LE TRAVAIL ne sera pas publié la semaine prochaine. Notre prochaine édition paraîtra donc le 24 février prochain.

Nous profitons de la circonstance pour demander à ceux qui sont responsables localement de faire signer les cartes relatives au journal de procéder avec diligence et de nous communiquer leur rapport incessamment.

La Direction

L'atelier fermé et les évêques d'Ecosse

A l'occasion d'une grève impliquant quelque 7,500 travailleurs des usines Rolls-Royce en Ecosse, l'archevêque de Glasgow, et les évêques de Motherwell et Paisley, ont émis une lettre pastorale pour exprimer la doctrine de l'Eglise en regard de différents points soulevés au cours du litige.

Le journal Catholic Life qui est l'édition d'outre-mer du Catholic Worker, reproduit dans son édition de janvier-février 1956, les paragraphes relatifs à l'atelier fermé dont nous donnons la traduction aussi fidèlement que possible:

1. — Toujours nous devrions maintenir en première place le droit de l'individu au travail et sa liberté de travailler là où il veut.

2. — Cette liberté n'est cependant pas absolue et peut être restreinte quand les droits des autres sont menacés.

3. — C'est pour cette raison que dans une industrie ou un groupe d'industries, quand il est prouvé hors de tout doute raisonnable que le bien-être général et la protection

des travailleurs le requiert, il n'est pas illégal d'avoir l'atelier fermé.

4. — En raison de la force du syndicalisme aujourd'hui et de la volonté générale des employeurs de coopérer avec lui, la nécessité de l'atelier fermé n'est pas cependant universelle.

5. — Quand l'atelier fermé est établi, il faut prendre des mesures pour que les droits de l'individu ne soient pas mis en danger et que les travailleurs ne deviennent victimes de l'attitude de groupes puissants qui se forment à l'intérieur de leurs rangs.

6. — Nous croyons au syndicalisme et nous voudrions voir tous les travailleurs dans l'industrie y prendre une part active; nous les exhortons ardemment à agir ainsi aujourd'hui plus que jamais pour que cette institution admirable reste toujours vraiment représentative et démocratique.

Le civisme

Travaux présentés à la dernière Semaine sociale de Cornwall

Le trente-deuxième volume des Semaines sociales du Canada vient de paraître. Il contient les cours, allocutions et conférences de la Semaine sociale de Cornwall, tenue en septembre dernier.

On parle beaucoup actuellement du civisme. Les plus hautes autorités le proclament essentiel au bon ordre et à la prospérité des nations. Mais combien en ignorent la nature et sont, par là même, empêchés de le pratiquer. C'est à ce mal qu'ont voulu remédier les maîtres de la Semaine sociale de Cornwall. Ils ont exposé les éléments caractéristiques du civisme au sein de notre groupe ethnique; ils les ont étudiés dans la famille, la cité, la profession, les institutions politiques et économiques; ils ont indiqué comment pouvait se faire l'éducation du civisme par l'enseignement proprement dit, par les techniques de diffusion, par l'Eglise. L'ensemble de ces travaux constitue comme un code du civisme, un guide du citoyen canadien-français. Le volume où ils sont réunis devrait être entre les mains, non seulement de nos dirigeants et de nos éducateurs, mais aussi de tous ceux qui veulent accomplir leurs devoirs de bons citoyens. Ce volume se vend \$2.00, \$2.10 franco au secrétariat de l'Institut Social Populaire, 25, rue Jarry ouest, Montréal.

Pourquoi pas un tribunal d'arbitrage des prix?

Dans son mémoire présenté mercredi dernier au gouvernement provincial, la CTCC s'est déclarée pleinement d'accord avec l'attitude du gouvernement concernant la régie du papier. "Il est normal, disait le mémoire, que les consommateurs puissent profiter aussi largement que possible des ressources de la Province à un prix convenable et qu'ils soient assurés d'obtenir toute la quantité de papier dont ils ont besoin, même si la demande est extrêmement forte sur les marchés étrangers.

Il resterait à souligner que la loi actuelle reste une loi d'exception, (justifiable à l'occasion car les papeteries ont clairement indiqué, par leur attitude, une ambition démesurée d'augmenter leurs profits déjà astronomiques,) mais une loi d'exception quand même.

Or il aurait été possible d'établir une régie qui aurait fait enquête non seulement sur le prix du papier-journal, mais sur le mouvement général des prix et les augmentations de prix que se permettent les autres industries de base, sans plus de justification que les papeteries l'automne dernier.

Car il n'y a pas que les papeteries qui augmentent leurs prix sans raison, sans justification. Un exemple récent que nous citons le 3 février, nous montre que l'Alcan, par l'envoi d'une simple lettre ou d'un seul télégramme à ses clients, pourra récolter un revenu de 5 p. 100 plus élevé rien qu'en augmentant le prix de l'aluminium de quelque 1 cent la livre.

L'Alcan a-t-elle raison d'augmenter ainsi ses prix? Ne réalise-t-elle pas assez de profit même si des circonstances incontrôlables la forcent à réduire sa production de quelque 10 p. 100?

Il est encore significatif de constater que dans leur mémoire à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, l'Union des Ouvriers Unis de l'acier vient de demander une enquête sur le mouvement des prix au Canada et sur la politique suivie par les industries de base pour fixer le prix de leurs produits.

L'agence de presse ouvrière CPA nous fait remarquer dans un communiqué que le mémoire des Ouvriers Unis de l'acier démontre avec force statistiques que l'industrie de l'acier au Canada impose ici les prix en vigueur aux Etats-Unis et charge tout ce qui est possible, bien que les coûts de production soient inférieurs au Canada.

Le mémoire ajoute encore que le prix du papier, de l'acier et des automobiles est trop élevé au Canada, compte tenu des coûts de production et des profits réalisés par les compagnies.

Il est donc à souhaiter que l'enquête en cours se penche sur le problème du mouvement actuel des prix au Canada et fasse des recommandations opportunes à ce sujet.

Il faudra peut-être alors revenir à une demande déjà faite par la CTCC et au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, au sujet de l'établissement d'un tribunal d'arbitrage des prix composé de représentants des producteurs, des travailleurs, des consommateurs et du gouvernement.

Ce tribunal devrait étudier toutes les demandes d'augmentation de prix soumises par les industries, principalement les industries de base qui conditionnent les prix de tous les produits finis.

En somme, il s'agirait pour les producteurs de justifier les demandes d'augmentation de prix comme doivent le faire les syndicats de travailleurs qui désirent une augmentation de salaire.

Nous n'allons pas jusqu'à dire que cette demande de la CTCC fera l'objet d'une recommandation de la part de la commission Gordon, mais nous pensons que dans l'état actuel des choses, une législation générale s'appliquant à toutes les industries importantes ainsi qu'aux services serait préférable.

Si les travailleurs doivent passer par l'arbitrage pour obtenir une augmentation de salaire, s'ils sont même obligés de faire la grève pour appuyer leurs revendications; si les papeteries doivent désormais se soumettre aux ordonnances d'une régie des prix, pourquoi d'autres industries, d'autres services resteraient-ils libres d'agir à leur guise dans le domaine des prix?

L'ère de l'automation

Sous le titre THE AGE OF AUTOMATION, M. Warner Bloomberg vient de publier un pamphlet de 40 pages traitant de l'automation et de ses effets sur le bien-être humain.

Alors que la plupart des écrits actuels sur l'automation sont dus à la plume de techniciens qui ne s'attardent pas à penser aux problèmes humains ou à des sociologues qui ne connaissent à peu près rien des problèmes techniques, le pamphlet dont nous parlons prend de l'importance du fait que son auteur est membre de la Faculté des Sciences sociales de l'université de Chicago et en même temps, un technicien industriel qui a travaillé sur des machines automatiques dans sept des principales industries.

Dans son pamphlet, M. Bloomberg cite quelques-unes des réalisations dues à l'introduction de ces géants mécaniques et électroniques dans les usines automatiques et qui remplissent même des fonctions intellectuelles. Il parle, par exemple, de cette boulangerie où douze fourneaux automatiques sont capables de produire 60 millions de biscuits en huit heures et d'une autre entreprise où une machine fait la compilation de toutes les informations reçues au sujet de deux millions de clients et imprime ces comptes deux fois par mois.

M. Bloomberg se rend compte que l'automation envahit actuellement le champ des industries de base bien que dans nombre d'industries l'automation n'est possible que lorsqu'une entreprise produit un nombre assez élevé de produits. A l'heure actuelle, le progrès est freiné par le manque de techniciens capables de résoudre les problèmes que nécessite un nouveau programme de production industrielle basé sur de nouvelles techniques. On manque aussi d'employés capables de prendre soin de ces nouvelles machines.

Par ailleurs, M. Bloomberg admet que l'ère de l'automation éliminera les travailleurs âgés qui pourront difficilement s'adapter à ces changements. Dans les usines automatiques, les fonctions exigeant la simple répétition des gestes disparaîtront pour faire place à des mécaniciens capables de répéter ces gestes à leur place. De la sorte, les travailleurs devront être capables de comprendre les relations qui existent entre les diverses parties de ces machines. Ils auront l'impression de toujours travailler sous pression et les vieux travailleurs pourront difficilement tenir le coup.

Des centaines de milliers de travailleurs perdront leur emploi. Ces travailleurs déplacés devront être protégés.

L'une des formules suggérées par l'auteur, c'est une assurance contre les déplacements. Les prestations reçues en vertu de cette assurance permettront aux travailleurs de s'entraîner pour de nouvelles tâches et leur assureront un revenu en attendant qu'ils retrouvent un emploi rémunérateur. Une telle assurance pourra être financée à peu près comme notre assurance-chômage actuelle.

Il faudrait aussi, selon l'auteur, que les gouvernements commencent à faciliter la réadaptation des travailleurs dès l'heure présente. Dans chaque groupe communautaire, on devrait pouvoir fournir aux travailleurs les informations relatives aux besoins de l'emploi, dans toute la région. Les annonces classées et les bureaux de placement ne font actuellement qu'un travail partiel à ce sujet.

Pourvu que l'on prenne les mesures adéquates pour venir en aide aux travailleurs déplacés, M. Bloomberg conclut que l'accroissement de la productivité se reflétera sur le bien-être de toute la communauté.

Victoriaville

Le Syndicat National des Employés du Vêtement de Victoriaville, qui groupe les travailleurs de Rubin Bros., Fashion Craft et Utex Corporation, procédait dernièrement à ses élections annuelles qui ont donné les résultats suivants:

M. Paul Bégin, président; Mlle Jacqueline DeGuise, vice-présidente; M. Gilles Métivier, secré-

taire-archiviste; M. Gérard DeGuise, ass. secrétaire-archiviste; M. Roger Desloges, trésorier; M. Laurent Rivard, directeur; M. Fernand Morin, directeur; M. Yvon Lachance, directeur; Mlle Etna Leahay, directrice; Mme Marie-Ange Labbé, directrice; Mlle Rollande Boutin, directrice.

Fait remarquable à signaler, c'est que Mlle Jacqueline DeGuise est la première femme à devenir la vice-présidente de ce Syndicat depuis sa fondation, soit depuis 1934.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 ALLIÉS IMPRIMEURS DU CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

LA SEMAINE



L'Exécutif du Syndicat des Employés de bureau de Montréal (CTCC) lors de la signature de la convention collective avec la Société des Artisans. M. Jean Surprenant, directeur; Mlle Germaine Dubuc, vice-présidente; M. René Lavallée, président; M. Jean-Paul Corbeil, secrétaire; M. Raymond Couture, agent d'affaires et M. Jacques Turmel, trésorier.

Chez les fonctionnaires municipaux

PLUS DE 200 INSCRIPTIONS AU COURS SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MONTREAL

On nous informe que le cours d'initiation à l'administration municipale de Montréal, remporte un succès inespéré car plus de 200 personnes se sont inscrites pour suivre ces cours qui sont organisés en collaboration avec le Service d'Extension de l'Université de Montréal.

Le premier cours, comme on le sait a eu lieu mardi soir dernier, le 31 janvier à 7 h. 30 à l'École polytechnique de Montréal, 430, rue Saint-Denis.

Une initiative syndicale

L'on sait que ce cours est une initiative du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, dont M. René Constant est le président.

Dès sa fondation, en décembre 1953, le service d'éducation du Syndicat des Fonctionnaires, en vue de perfectionner les fonctionnaires tout autant sur le plan professionnel que sur le plan syndical, avait élaboré un projet de cours sur l'administration municipale.

M. Jean-Robert Gauthier, directeur et les membres du service dont M. Guy Beaugrand-Champagne, directeur adjoint de

l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal, est le conseiller pédagogique, travaillèrent le projet que l'Extension de l'enseignement, à la demande du syndicat, adapta pour l'offrir au public sous sa forme présente. Une collaboration remarquable s'est établie entre l'Université et le Syndicat des fonctionnaires; collaboration dont le présent cours n'est que le premier résultat.

Trente heures de cours

Le succès de cette initiative montre qu'elle répond à un besoin et il est déjà probable que dès l'automne prochain, le cours prendra une ampleur inattendue.

Le cours complet abordera le mode d'administration et de Législation de la Cité de Montréal, les caractères économiques, politiques et sociologiques du milieu montréalais; les problèmes majeurs du complexe métropolitain; la fonction publique et les relations humaines; les finances publiques, etc. Ce programme général se partage en plusieurs sections dont la première seulement a lieu cette année. Un examen facultatif aura lieu à la fin du cours et donnera droit à une attestation de présence.

Mode d'administration de la Cité de Montréal

La première section du cours aura pour objet le "Mode d'administration de la Cité de Montréal". Elle se divise en deux parties:

1. "Les institutions administratives de la Cité de Montréal", rôle, structure et fonctionnement du Conseil municipal, du Comité exécutif, du Directeur des Ser-

vices et des Services municipaux. MM. Lucien L'Allier, directeur du service des travaux publics, Lactance Roberge, directeur du service des Finances, et le Dr Adélarde Groulx, directeur du service de Santé, Camille R. Godin, directeur du service des Estimations, Valmore Gratton, co-directeur de l'Office d'initiative économique et touristique de Montréal, Ernest Hooper, président de la Commission du Service Civil et directeur du personnel, Benoit Rajotte, préposé aux relations avec le personnel, enseigneront tour à tour et M. Lucien Héту, directeur des services municipaux, présentera l'introduction et la conclusion de cette première partie qu'il dirigera.

2. La deuxième partie, sous le titre général "L'administration publique de la Cité de Montréal" traitera: a) "des mécanismes fondamentaux de l'administration publique", le cours sera dirigé par M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre des affaires municipales; b) de l'"Administration publique et des besoins communautaires" — les besoins majeurs de la communauté urbaine montréalaise auxquels l'administration publique doit répondre — le cours sera sous la direction de M. Jacques Melançon, conseiller financier associé de Bolton Tremblay et Compagnie; c) enfin de l'"Administration publique et régime démocratique" — nature, nécessité, avantages et vices des relations entre opinion publique, représentants élus et fonctionnaires dans l'élaboration de projets, mesures et décisions — fonctionnaires et citoyens dans l'exécution des décisions et l'application des lois et règlements. — M. P.-E. Trudeau, avocat et économiste, en sera le responsable.

Me Pierre Vadeboncoeur à la Fédération du Bas Façonné et Circulaire

Me Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique au service de la C.T.C.C., sera dorénavant attaché au service de la Fédération Nationale du Bas Façonné et Circulaire, comme conseiller technique.

La tâche de Me Vadeboncoeur sera de conduire à bonne fin les négociations pour les syndicats affiliés à cette fédération en collaboration avec les dirigeants de cette fédération et des syndicats affiliés.

Me Vadeboncoeur continuera d'avoir son bureau dans les locaux du Conseil Central de Montréal, au 1231 est, rue Demontigny à Montréal.

BAIE DES HA-HA !

Le Syndicat des Employés de magasins obtient dix certifications

Le Syndicat des Employés de Magasins de la Baie des Ha ! Ha ! après quelques mois d'existence, vient d'obtenir 10 certificats de reconnaissance syndicale pour représenter les magasins suivants:

A BAGOTVILLE: La Cie Légaré Limitée, Eddy Paré, Roch Lemieux, Marcel Paré, Camille Gagné, L'Aubaine du Coupon Enrg. et Ludger Tremblay.

A PORT-ALFRED: Claveau et Frère, Joffre et Thi-beault et Louis-Georges Martin.

De plus, le Syndicat a fait trois autres demandes de reconnaissance syndicale pour représenter les employés d'autres magasins de Port-Alfred et de Bagotville.

Les membres du syndicat ont tenu depuis plusieurs assemblées avec leur organisateur, M. Jean Charbonneau, et ils sont prêts maintenant à discuter avec leurs patrons des conditions de travail que déterminera la prochaine convention collective.

Ils viennent en effet d'envoyer un avis aux marchands pour commencer les négociations mardi, le 7 février dans la salle des Syndicats nationaux au Palais municipal de Port-Alfred.

L'attitude patronale a été bonne et même très bonne. En effet, il n'y a pas eu à déplorer jusqu'ici d'activité anti-syndicale de la part des marchands.

Ceux-ci, mis en présence du fait syndical, l'ont accepté en vrais hommes d'affaires. Nous espérons bien qu'il continuera d'en être ainsi à l'avenir également.

Les marchands de la Baie des Ha ! Ha ! qui sont maintenant en relation avec le syndicat ont donc bien débuté en acceptant le fait syndical.

Ils demandent aussi des jours de congé en maladie, une amélioration de clause d'ancienneté et l'étude d'un projet de fonds de pension.

M. Jean Charbonneau, organisateur de la Fédération des Employés du Commerce, dirigera les négociations qui débiteront avec les maisons Côté, Bolvin & Cie et L. B. Gagnon & Cie.

MONTREAL

Elections chez les typos

Sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C., le Syndicat National des Typographes Inc., de Montréal, a tenu ses élections annuelles le mardi 17 janvier 1956. M. Henri Berlinguet agissait comme secrétaire d'élection. Le Bureau de direction, pour l'année 1956, se composera comme suit:

Président, M. Léo Garneau; 1er vice-président, J.-R. Cadieux; 2e vice-président, O. Lapointe; secrétaire-archiviste, Henri Berlinguet; secrétaire-trésorier, Roméo Valois; sentinelle, A. Piuze; inspecteur, Roland Gauthier.

Les membres qui formeront le Comité Exécutif sont MM. Léo Garneau, Henri Berlinguet, Roméo Valois, L.-D. Gauthier, J.-H. Lachance, A. Piuze, G. Lapointe.

Délégués au Conseil Central: MM. Léo Garneau, Gilbert Gagnon et Gaston Lapointe.

Délégués au Conseil Syndicat: MM. A. Piuze, Léo Garneau, Roméo Valois, Henri Berlinguet, Gérard Besse, Gaston Gratton, J. René Cadieux et Gaston Lapointe.

Le Comité de la carte de compétence sera composé de Léo Garneau, président, et de Roméo Valois, secrétaire.

Les vérificateurs élus sont Gaston Lapointe, Léo Garneau et Gérard Besse.

Le représentant officiel du Syndicat au Comité Paritaire de Montréal et du District sera M. Roméo Valois et M. Léo Garneau agira comme substitut.

Bureau : MA. 2121
Domicile : TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

Le mémoire de la C.T.C.C. au Cabinet fédéral

ELLE DEMANDE DES EXEMPTIONS DE BASE PLUS ÉLEVÉES

La C.T.C.C. tient de nouveau à faire ressortir sa position en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, principalement en ce qui a trait aux dégrèvements.

Elle considère que le principal défaut de notre système d'impôt sur le revenu réside dans l'insuffisance des dégrèvements initiaux qui ne concordent plus avec la réalité économique. Présentement les exemptions de base de \$1,000. pour les célibataires et de \$2,000. pour les personnes mariées sont tout à fait inadéquates par rapport au coût de la vie.

La C.T.C.C. croit donc opportun de demander au gouvernement fédéral de porter de \$1,000. à \$1,500. l'exemption de base pour les célibataires et de \$2,000. à \$3,000. l'exemption de base pour les personnes mariées. De plus, le dégrèvement par enfant devrait être de \$400. par année au lieu de \$150. Même en tenant compte de l'apport des allocations familiales, la somme de \$150. ne correspond nullement aux dépenses qu'exigent les soins et l'éducation d'un enfant. De même, un dégrèvement de \$1,000. additionnel devrait être accordé à toute personne qui pourvoit aux dépenses d'un étudiant, et cela peu importe son âge.

Dans le même ordre d'idées, la C.T.C.C. a déjà signalé à plusieurs reprises une autre anomalie du système actuel de l'impôt sur le revenu. Sous ce système, il arrive que le père de famille qui est seul à gagner, se trouve dans une situation d'infériorité par rapport au ménage où l'homme et la femme travaillent. Autrement dit, le premier paie plus d'impôt que les deux autres réunis.

Cette anomalie, qui s'explique par le jeu du taux progressif des impôts, peut être jugée comme une méconnaissance du mérite de la mère de famille qui reste à son foyer pour élever ses enfants.

C'est pourquoi la C.T.C.C. suggère de nouveau au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt de manière que le revenu familial puisse être considéré comme gagné à parts égales par le mari et par l'épouse et que les deux produisent leur rapport d'impôt comme s'ils étaient célibataires en bénéficiant des exemptions prévues en faveur de ces derniers.

Cette formule pourrait s'appliquer non seulement dans le cas où l'homme seul travaille, mais aussi dans les cas où les deux conjoints reçoivent un revenu supérieur au minimum. Il suffirait d'additionner les deux revenus, de les diviser par deux et de considérer le résultat de cette opération comme le revenu individuel de chacun des époux. Les personnes touchées par la présente recommandation pourraient opter pour l'un ou l'autre régime.

La C.T.C.C. estime également que les travailleurs pourraient déduire annuellement de leurs revenus imposables un montant équivalent à 10 p. 100 de la valeur de l'outillage dont ils ont besoin pour accomplir leur travail, tout comme ce privilège est accordé aux entreprises. Selon le même principe, les dépenses de transport du domicile au lieu de travail devraient être déduites du revenu imposable.

La C.T.C.C. demande aussi au gouvernement de supprimer l'attestation par certificat de la réduction de 10 p. 100 du revenu alloué pour les œuvres de charité. La C.T.C.C. croit aussi que les dépenses médicales, les contributions aux caisses d'assurance-maladie et d'assurance-accident et les sommes versées à l'assurance-chômage devraient être déduites du revenu imposable.

La C.T.C.C. croit que les prélèvements versés aux comités paritaires établis en vertu de la Loi de la convention collective de la province de Québec devraient être assimilés à toutes fins pratiques à une contribution syndicale et, de ce fait, être déductibles du revenu imposable tout comme les cotisations versées directement à un syndicat ouvrier.

Enfin, la C.T.C.C. demande que l'argent remis par un employeur ou une caisse de retraite aux ayants-droit d'un employé, qui décède avant l'âge de la retraite, soit imposable, non pas en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais de la Loi de l'impôt sur les successions; il s'agit là d'un capital beaucoup plus que d'un revenu.

MONTREAL

Sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C., le Syndicat des Pressiers de Montréal, Inc., a procédé, lors de son assemblée générale, à l'élection de ses officiers ainsi que de ses divers représentants et membres des principaux comités. Voici les résultats:

Président, A. Vigneault; 1er vice-président, R. Gauthier; 2e vice-président, E. Lépine; secrétaire-archiviste, W. Bélanger; secrétaire-financier, A. Morneau; sentinelle, E. Caron.

Délégués au Comité Paritaire:

A. Morneau, délégué officier; W. Bélanger, substitut. Commission d'apprentissage: A. Morneau. Sous-Comité Commission d'Apprentissage: A. Vigneault; Délégués au Conseil Central: A. Vigneault, G.-A. Gagnon, R. Gauthier. Délégués au Conseil Allié: G.-A. Gagnon, A. Morneau, R. Gauthier, A. Vigneault; W. Bélanger, E. Lépine, J.-P. Chartrand et A. Bélanger. Comité de la Carte de travail: A. Morneau et W. Bélanger. Adjoint au Comité Exécutif: J.-P. Chartrand, A. Bélanger et D. Desmarais.

TEXTILE

La Dominion Textile capable de payer des salaires plus élevés

Plusieurs marquent leur étonnement de voir les syndicats réclamer de la Dominion Textile une augmentation de salaires de 10 p. 100 alors que d'autre part, l'industrie du textile se plaint de la concurrence étrangère et que ses ouvriers sont parmi les mieux payés dans cette industrie.

Il y a quelques années, les journaux étaient remplis de récriminations de l'industrie du textile qui se plaignait de la concurrence étrangère. La Dominion Textile, un leader dans le textile ne manquait pas d'entonner le refrain avec les autres entreprises du même genre.

Mais ce qui s'est passé il y a des années, ne peut pas être invoqué aujourd'hui par la Dominion Textile car la situation a changé du tout au tout:

D'ailleurs, pour les prétendues années creuses dans le textile, les travailleurs ont eux aussi absorbé des pertes, ils ont payé pour cette crise qu'ils ne voyaient pas d'ailleurs, qui n'était pas leur faute.

Pendant cette prétendue crise, la Dominion Textile a amassé des stocks considérables tandis que les ouvriers ne travaillaient que trois ou quatre jours par semaine. Pendant cette période pendant laquelle la Dominion Textile réduisait ses employés au chômage, les ouvriers se sont endettés, les uns ont même dû quitter définitivement leur domicile et chercher ailleurs du travail rémunérateur.

De l'autre côté, la Dominion Textile a traversé l'épreuve sans trop de mal: la solidité de sa

structure financière, les énormes profits qu'elle avait accumulés pendant les années de guerre et d'après guerre lui ont permis de verser des dividendes même pendant la crise du textile.

Mais comme le disait l'arbitre syndical Me René Chalout, dans la sentence minoritaire qu'il rendait en décembre dernier, "la crise est finie depuis le début de l'année 1955. Les usines fonctionnent à leur capacité, les employés travaillent sans arrêt et le stock s'écoule normalement.

Il y a donc lieu, ajoute l'arbitre syndical de prévoir un profit d'opération important pour la prochaine année. Le déficit d'opération disparaît d'ailleurs devant les revenus de placement qui s'élèvent à \$568,000 de sorte que l'exercice s'est soldé par un bénéfice net de \$496,718.00, d'après une déclaration de M. Blair Gordon, le 18 mai 1955.

De plus, la compagnie a payé en dividendes sur ses actions ordinaires une somme de \$772,312.00 et \$135,000 sur ses actions privilégiées.

"On expliquera peut-être, ajoute Me Chalout, que ce bénéfice net de \$496,000 provient de revenus de placement. Mais d'où proviennent ces placements, sinon des profits extraordinaires accumulés au détriment du juste salaire qu'on a refusé à l'ouvrier? Ne convient-il pas qu'à même ces revenus, dont il a été frustré autrefois, on accorde aujourd'hui au travailleur un salaire qui lui permette de vivre décemment?"

Les salaires avant les dividendes

Avant de payer un dividende cumulatif de 7 p. 100 à ses actionnaires privilégiés, la Dominion Textile doit assurer un salaire vital à ses employés, ajoute Me Chalout (...). Le capital humain doit primer sur le capital argent.

Me Chalout n'a pas été le seul à préconiser la primauté du capital humain sur le capital argent.

Dans une sentence précédente, rendue le 9 septembre 1952 par l'hon. juge Georges Héon, dans un arbitrage avec la Dominion Textile et les mêmes syndicats, ce dernier avait d'ailleurs recommandé une augmentation de salaire de 12 p. 100, en laissant entendre clairement "que seule la crise dans l'industrie a forcé le tribunal" à limiter cette augmentation.

Le juge Héon, après avoir décrit la situation de la compagnie comme précaire en 1952, recommandait donc une augmentation de 12 p. 100, parce que, dit-il dans son jugement, "le capital humain a certains droits essentiels qui ne peuvent être violés,

même en temps de crise économique et financière."

Il est donc à se demander quelle augmentation aurait recommandé le juge Héon en 1955 alors que la compagnie est en pleine période de prospérité.

Mais, cette année, c'est le juge Achille Pettigrew qui agitait comme président du tribunal et il faut croire qu'il n'admettait pas les principes énoncés par ses prédécesseurs, de sorte qu'il a recommandé le statu quo.

Mais les travailleurs savent ce qu'ils veulent et ils savent où ils vont: une augmentation raisonnable de salaire et la signature d'une convention collective de travail qui protège efficacement leurs droits.

GRÂCE À NOTRE POLICE FAMILIALE

Le père, la mère et tous les enfants peuvent maintenant s'assurer ensemble, aussi — avantage qu'on désire depuis toujours — chaque décès d'un membre de la famille entraîne le paiement d'un capital. La prime est modique, parfois réduite; elle peut même cesser. La police comporte une valeur de rachat, des dividendes, etc. C'est la grande demande du jour. Nos explications sont données gratuitement.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

J. HORMISDAS ROY, gérant
Division Montréal-Lachine
60, S.-Jacques C., Montréal 11
Chambre 700-761, Pl. 1808

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:

Raynald Drolet, agent d'affaires, 537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Central de Sherbrooke:

M. Jules Pichette, agent d'affaires, 66, rue Gordon, Sherbrooke.

Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean:

Me Robert Auclair, C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:

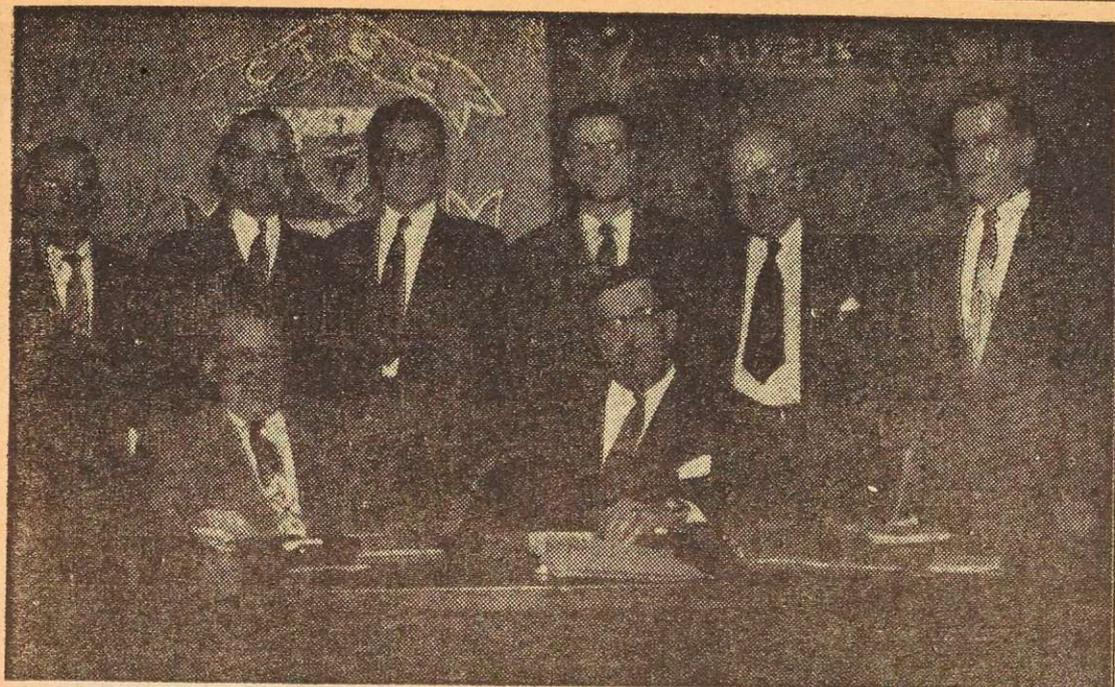
M. Maurice Béliveau, agent d'affaires, 6, avenue du Collège, Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

M. Gilles Loiselle, 177, rue Laurier, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour, 983, rue Royale, Trois-Rivières.



Les responsables du forum conjoint qui a réuni, la semaine dernière, les membres des unions ouvrières de Joliette, ont posé pour notre photographe. Assis, M. Gérard Frève, président du Conseil du Travail, de Joliette, et M. Henri Thouin, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Joliette, présidents conjoints. Debout, de gauche à droite, MM. Farley, de la Commission des Accidents du Travail, M. Leroux, de la C. T. C. C., Gérin Lajoie, du C. I. O., Jean-Paul Lefebvre, du Service d'Education de la C. T. C. C., animateur du forum, S. Farley, de la Commission des Accidents du Travail, et Jean-Paul Morin, trésorier du Conseil Central de Joliette.

(Photo Joliette Journal)

CHICOUTIMI

Le Comité de Placement demande l'intervention de l'hon. M. Gregg

Après une étude de la question de l'emploi dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Comité local de Placement a décidé de demander l'intervention de l'hon. M. Gregg, ministre fédéral du Travail.

Le Comité de Placement qui s'est réuni la semaine dernière à Chicoutimi a trouvé la situation tellement sérieuse, surtout à la suite des récentes mises à pied d'Arvida, qu'il a décidé ainsi de faire appel à des autorités supérieures pour corriger la situation actuelle.

Il a d'abord constaté que l'Aluminum Company of Canada et le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida Inc., s'étaient rencontrés, mais n'avaient pas réussi à s'entendre.

Il a également pris connaissance du fait que la Cie et le Syndicat avaient rencontré plusieurs conseils municipaux de la région.

De fait, cinq villes, soit Chicoutimi, Kénogami, Jonquière, Arvida et Chicoutimi-Nord ont pris position dans cette affaire en faisant une suggestion aux deux parties pour ramener au travail à peu près tous les travailleurs mis à pied. Malheureusement, la Cie a rejeté cette proposition après que le Syndicat l'eût acceptée.

Devant ces faits, le comité local de placement a adopté à l'unanimité une résolution pour demander au ministre fédéral du Travail, l'honorable Milton F. Gregg, d'intervenir pour tenter d'accorder les deux parties.

Le comité croit que l'intervention du ministre peut aider les deux parties à s'entendre sur une formule qui permettrait de faire travailler quelque 950 hommes actuellement en chômage.

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

On veut du travail pour les chômeurs en hiver

Les Syndicats, plus que tous les autres organismes, sont conscients des problèmes que le chômage saisonnier cause aux travailleurs.

Pour des milliers d'ouvriers, soit pour plus de 7,000 dans cette région, le chômage est l'ennemi No 1. Et cette année, en particulier, les quelque mille mises à pied qu'a faites l'Alcan à Arvida ont aggravé le problème. De plus, comme les compagnies forestières n'auront plus besoin de leur main-d'oeuvre d'ici quelques semaines, il s'ensuit que le nombre des chômeurs sera vraisemblablement plus grand en février, mars et avril qu'il ne l'est présentement.

Le chômage saisonnier est donc un problème des plus sérieux dans la région actuellement. C'est pourquoi il faut prendre les moyens de le faire disparaître ou au moins de l'atténuer.

Tout le monde peut faire quelque chose pour aider aux chômeurs à travailler actuellement. Le comité local de placement de notre région a lancé un appel aux employeurs, compagnies, entreprises individuelles, corps publics et particuliers pour leur demander d'exécuter en hiver et immédiatement les travaux qu'ils se proposaient d'exécuter cet été.

Bien entendu, il ne s'agit que d'avancer de quelques mois l'exécution de certains travaux déjà projetés, qui doivent nécessairement se faire dans le cours de l'année.

Si tout le monde y met du sien et fait un effort, il y a sûrement moyen de donner du travail à plusieurs de nos ouvriers.

Aussi, si le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et nos municipalités décidaient d'exécuter pendant les semaines qui viennent des travaux qu'ils feront l'été prochain, et bien, ils donneraient du travail à notre population qui ne demande pas mieux qu'à utiliser ses bras!

MONTREAL

Arbitrage à la Standard Telephone & Cable

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Electronique et des opérateurs de machines de Montréal qui groupe les employés de la Standard Telephone & Cable de cette ville, vient de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage pour trancher le différend surgi au cours des récentes négociations.

Les travailleurs réclamaient une réduction de la semaine de travail de 41½ à 40 heures avec la pleine compensation en plus d'une augmentation de 10 cents l'heure.

L'autre clause importante dans ce litige a trait à la clause d'ancienneté. Le syndicat demande une clause protégeant plus efficacement l'ancienneté des travailleurs, tandis qu'au contraire, les représentants de la compa-

gnie voudraient l'abolir complètement.

M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, nous informe également que le conflit entre le Syndicat des Machineries de Montréal et la Stowell Screw de Longueuil n'a pu être résolu au cours des séances de conciliation et que les travailleurs ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage.

CHICOUTIMI

NEGOCIATIONS DANS LE COMMERCE DE GROS

Le Syndicat des Employés du Commerce de gros de Chicoutimi entreprendra très bientôt des négociations pour la prochaine convention collective de travail.

En effet, la convention actuelle expire le 20 février 1956 et les parties doivent se rencontrer sous peu pour discuter des demandes syndicales.

Les syndiqués dans le commerce de gros demandent deux semaines de vacances après un an de service actuellement il leur faut attendre cinq ans.

Ils veulent aussi la semaine de cinq jours allant du lundi au vendredi et une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine.

Il n'y a pas de doute que leur attitude leur rapportera beaucoup parce qu'elle rendra beaucoup plus faciles les relations avec leurs employés syndiqués.

Il arrive de temps en temps que les relations patronales ouvrières sont gâtées dans les débuts d'un syndicat par l'hostilité patronale. La chose ne s'est pas produite dans les magasins de la Baie des Ha! Ha!

Aussi, espérons-nous que les parties réussiront à s'entendre sans trop de difficultés sur les termes de la première convention collective dans les magasins de la Baie.



BAS DE NYLON

AVEC COFFRET A BIJOUX 90c



ROB
MATHIEU
POUR
Toux, Rhumes,
Bronchites,
etc.

MATHIEU
SYRUP
POUR
Toux, Rhumes,
Bronchites,
etc.

J. L. MATHIEU
SHERBROOKE, QUE.

Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeau de fêtes. Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades. Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la teinture, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

Réflexions sur la télévision

Une amie me demandait l'autre jour: "Trouves-tu que la télévision est une si bonne chose pour les enfants? J'hésite à m'acheter un appareil. Il me semble que le calme de ma maison sera rompu, que nous ne trouverons plus le temps de parler, de lire et une quantité de problèmes vont me tomber sur la tête . . . Qu'en penses-tu?" . . .

C'est un sujet bien complexe. Il faut avant toute discussion réaliser une chose; aujourd'hui, nous n'avons plus à nous demander si la télévision est opportune ou non. Il est trop tard pour cela. La télévision est chez nous, elle est un fait, une évidence, une réalité. Les foyers qui n'en possèdent pas encore en achèteront dans quelques mois ou années. C'est une affaire de temps. Car, la télévision est en train de devenir le loisir important de la famille et à moins de se tenir à l'écart de tout progrès, les foyers viendront graduellement à l'accepter et à le considérer facteur important des loisirs.

La télévision a certainement resserré le cercle familial dans plusieurs foyers et ramené autour des parents les grands enfants qui avaient fui la monotonie des soirées familiales, pour le restaurant du coin et le cinéma. Aujourd'hui n'essayez pas de convoquer une réunion les soirs de bons programmes. Seuls, s'y rendront ceux qui n'ont pas d'appareil ou ceux qui ont gardé une certaine lucidité sur "ce qui est le plus important". Il y a là un danger, celui de se laisser envôter par la suite de programmes et d'images plus ou moins bonnes, et de tout voir sans discernement, sans esprit critique. On en vient alors à passivité qui ruine tranquillement toutes nos autres distractions, et qui peut amoindrir, ce qui est plus grave, nos préoccupations.

Il faut être capable de

tourner le bouton, si le programme est mauvais, si on a un bon livre à parcourir, ou si une réunion exige qu'on soit présent.

Pour les adultes le danger est moindre que chez les enfants. Je trouve nécessaire d'établir, dès l'entrée de la télévision dans une famille, une discipline stricte qui enlèvera aux enfants tout désir d'écouter les programmes des grandes personnes. Aussi faut-il doser les programmes pour enfants, les aidés à choisir les programmes qui leur conviennent.

Quand la T.V. entre dans une maison alors que les enfants sont en bas âge cette discipline est beaucoup plus facile à établir. Une enquête menée l'an dernier dans un collège de Montréal prouvait que la télévision avait été la principale cause de l'échec aux examens de 90 p. 100 des non-reçus. C'est à y penser deux fois. Et, les parents devraient être capables de se priver de leur programme favori si cela dérange les enfants aux études.

Un autre point important à souligner: certains programmes éveillent la curiosité des enfants, font poser des questions et si la maman est là pour y répondre ils contribuent certainement à donner aux enfants une vue du monde et des hommes qu'ils n'auraient pas eue sans la télévision.

Vous me direz: "l'enfant apprend sans effort, il reçoit tout passivement", c'est vrai, mais il questionne aussi et revient sur le sujet deux ou

trois jours après. Il est curieux de lire pour en apprendre davantage.

Au début les enfants sont fascinés par tous les programmes faits pour eux. Et, puis ils font un choix. Souvent à la maison, l'appareil est ouvert, et Nicole travaille dans sa chambre à confectionner des costumes pour 'sa poupée, Claude lit un Tintin accoudé à la table de la cuisine et Pierrot organise un jeu de "cabane" avec les deux bébés. Ils sont capables de faire autre chose, c'est certainement une garantie que la télévision n'est pas trop néfaste.

En définitive, la télévision c'est comme tout autre distraction, il faut en user avec modération de peur que l'excès ne rende malade. Par contre il ne faut pas la rejeter car de nos jours c'est un peu comme vouloir préserver ses enfants de microbes et pour cela les empêcher de jouer avec les petits voisins. Je préfère les immuniser immédiatement en me servant de la télévision comme instrument de distraction même d'éducation mais en oubliant pas qu'elle est un des facteurs qui peut aider à l'épanouissement des enfants. A quoi bon discuter, ce n'est que dans quinze ou vingt ans que nous pourrions vraiment réaliser de l'influence bonne ou mauvaise de la télévision, dans nos enfants.

C'est tout de suite qu'il faut agir afin que l'influence qu'elle exerce serve à l'épanouissement des enfants.

R. G.

MONTREAL

L'homme qui est devenu un ciné-club ambulante

— Je te dis: il n'en est pas revenu!
— Hein?
— Vrai de vrai, depuis le 30 octobre qu'il est parti sur cette toquade-là, il n'en est pas encore revenu...
— Mais, parleras-tu à la fin! D'où est-ce que Paul n'est pas encore revenu?
— Du Ciné-Club Ouvrier! La veille de la Toussaint, lui et moi on se rend là pour voir un film: LE SALAIRE DE LA PEUR. On en a eu pour notre argent, mon vieux! C'était un fameux bon film... Quand je suis sorti de là, j'avais les jambes molles...! Enfin, quand le film a été fini, Gérard Pelletier nous a demandé ce qu'on en pensait, puis tout le monde s'est mis à parler. C'est à ce moment-là que j'ai aperçu mon Paul: tu le connais, lui qui ne parle jamais, c'est juste pour dire bonjour et bonsoir sur le chantier... et bien, il parlait avec un grand gailard et deux petites jeunes filles. Et ça jasait! Tous les quatre, ils discutaient sur cette histoire de dynamite qu'on venait de voir. Ils discutaient entre eux autres malgré l'invitation de Gérard Pelletier à ceux qui voulaient dire quelque chose de se lever. Et bien, mon vieux, je peux te dire que c'est comme ça que ça a commencé...

Depuis ce temps-là, Paul est un vrai ciné-club ambulante. Lui qui allait au cinéma souvent, toujours tout seul — passait ensuite au prendre un "smoked meat" et puis rentrait chez lui, et bien depuis ce temps-là, il prend bien soin d'amener quelqu'un avec lui, et ensuite, une fois qu'ils sont installés devant leur "smoked meat", il se tourne vers l'autre et il lui demande: "Qu'est-ce que t'en penses de ce film-là?" Et puis, mon vieux, ce sont des discussions à n'en plus finir: y aurait dû dire ci ou faire ça, et même, il se mêle de dire que le photographe du film n'aurait pas dû photographier comme ci ou comme ça... Je pense même qu'il a lu des bouquins là-dessus! Il est piqué, mon vieux... C'est pour ça que je te dis qu'il n'est pas encore revenu du premier ciné-club... Son enthousiasme n'a fait qu'augmenter depuis la deuxième soirée, le 30 janvier. Moins aussi, j'y suis retourné ce soir-là. Nous avons vu un film formidable: LE POINT DU JOUR.

— Dis donc, ça m'a l'air intéressant cette histoire de ciné-club. A quand, au juste, votre prochain film? J'ai envie d'y aller avec ma femme.

— C'est le lundi, 20 février prochain, au Gésu. Non, mais dis-moi pas que tu vas attraper le microbe, toi aussi? Bonsoir, mon vieux, je te verrai lundi, parce que... moi je ne manque pas ces soirées-là... Surtout que le film à l'affiche, la prochaine fois, m'a l'air très intéressant, du point de vue de l'histoire ouvrière.

— Oui, quel est le titre?

— Deux sous d'espoir... Salut.

M. F.

Les Idées en Marche

Les peintres modernes se moquent-ils des gens?

C'est un fait que, devant la profusion et les différentes tendances de la peinture moderne, le public soit perdu. Il y a à cela différentes explications. Tout vrai peintre sent le besoin d'explorer de nouvelles formes qui, par là même, paraîtront mystérieuses au profane. De plus, le public cherche une représentation concrète, ou un décalque du monde, alors que le peintre filtre la réalité, en la faisant passer par "soi". La déroute est plus complète encore devant les peintres modernes: alors que les classiques conciliaient les apparences du monde avec les formes de leur imagination, les peintres modernes abandonnent ces apparences. N'ayant plus de points de repère, le public est souvent désarmé, surtout s'il s'attarde aux tableaux non figuratifs.

L'homme de la rue apporte, au procès de la peinture moderne, plusieurs accusations: on n'arrive pas à démêler ce que veulent exprimer les peintres modernes; ils doivent être les seuls à se comprendre. En voulant être instinctive, ajoutent certains, la peinture moderne est devenue naïve, facile; n'importe quel enfant peut jouer avec des lignes et de la peinture. Un peintre moderne, Henri Michaux, n'a-t-il pas écrit: "Dessinez sans intention particulière, griffonnez rapidement, il apparaît presque toujours sur le papier des visages". Aussi, tout un public qui se refuse à jouer à cache-cache se pose résolument la question: "Les peintres modernes se moquent-ils des gens?"

Tel sera le sujet de la prochaine émission du forum: "Les Idées en Marche", le jeudi 16 février 1956. Ce forum passe à 9 h. 30 du soir, sur tous les postes du réseau français de Radio-Canada (radio et télévision). L'émission "Les Idées en Marche" est présentée en collaboration avec "La Société canadienne d'Éducation des Adultes".

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**

L'ACTUALITÉ dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Nombreuse assistance prévue

La vente des billets pour la soirée de danse du bon vieux temps qui aura lieu le 11 février prochain, dans la salle de l'Union au 4937, rue Notre-Dame, angle Viau, prend une allure fantastique.

L'on sait que cette fête est organisée conjointement par l'Union Nationale des Employés de la Vickers en collaboration avec les unions internationales qui groupent d'autres travailleurs sur les chantiers de la Vickers. Les deux unions ont travaillé de concert pour faire de cette fête un succès.

Il faut convaincre les non-syndiqués

Tous les membres de l'Union devraient faire des efforts pour convaincre les non-membres de donner leur adhésion. Ces travailleurs qui ne sont pas avec nous ne sont d'aucune utilité pour maintenir la solidarité nécessaire à l'amélioration de nos conditions de travail, loin de là. Qu'on se rappelle l'histoire de l'Arabe et du chameau: vous savez, ce chameau qui demande à l'Arabe de mettre le nez à l'intérieur de la tente parce qu'il fait froid au dehors. Mais il advint que graduellement le chameau s'introduisit complètement dans la tente de sorte que l'espace étant devenu trop restreint, ce fut l'Arabe qui dut quitter les lieux.

Ecole de sécurité

L'inauguration d'un cours de sécurité pour les contremaîtres vient combler un pressant besoin, spécialement dans les chan-

tiers maritimes où les dangers d'accidents sont plus grands qu'ailleurs.

A la suite de ces cours qui, nous l'espérons, seront profitables, les contremaîtres pourront prendre des mesures efficaces pour prévenir les accidents. Nous espérons que ces cours seront suivis assidûment et que tous les travailleurs en retireront profit par la suite.

Policiers, soyez vigilants

Plusieurs objets ont été dérobés dans les automobiles stationnées sur le terrain de chantier, dernièrement. Nous nous demandons si les policiers en charge de la surveillance ne peuvent pas faire plus pour empêcher ces vols? Plusieurs personnes qui ont porté plainte se demandent encore comment il se fait que de tels cambriolages sont possibles sur les terrains de stationnement qui se trouvent en droite ligne avec les bureaux du département de la sécurité.

C.C.C.L. Brief to Federal Government

The International Conference Of Labor

The C.C.C.L. would like to insist particularly this year on the importance for Canada to fill the ranks of its representation to the International Conference of Labor, in order that our country may play a still more important part in this international organization and so that the Canadian representatives as well as those of employers and workers may participate in a more active, more complete and more sustained manner in the work and in the deliberations of all the most important committees of the annual Conference. Canada is becoming one of the most industrialized countries in the world, and it would be imperative that it play its part fully at the international Conference.

On the other hand, we consider that the Federal Government should ask the provincial governments to participate in these Conferences by delegating high officials of the Provincial labor departments. Indeed, the problems discussed at these meetings are of interest, if one may say so, perhaps more for the provincial governments than the central government itself, as, for the major part, the labor legislation, particularly that pertaining to collective bargaining, comes under the jurisdiction of provinces. We are of the opinion that it would be very useful, for the above reasons, that the provinces participate more in the elaboration of the recommendations and suggestions of the international Conference.

Last, the C.C.C.L. begs the Canadian government to intervene with the International Labor Organization so that the latter establish specialized commissions to study the problems of employees of the graphic arts industry and of the personnel of the governmental and municipal employees.

The Age of Automation

Its Effect on Human Welfare

By WARNER BLOOMBERG Jr.

CPA PAMPHLET REVIEW

—Most of the literature on Automation has been either written by technicians who have given little thought to the human problems raised by this new technological development, or by social thinkers who know little at first hand of practical day-by-day developments in this field. "The Age of Automation" is unique in the fact that its author is both a social scientist—member of the social science faculty of the University of Chicago—and a practical industrial technician who has for many years worked with "automatic" machines in seven of the basic industries of the country.

The author is thus in a position to present to the reader a clear and vivid picture of what Automation is; how it differs from older forms of machine production; why it is called the "second industrial revolution"; to what industries it is applicable, and what effect it is having on both production and on human welfare.

Mr. Bloomberg cites a few of the achievements of the mechanical and electronic giants which are appearing in an automatic factory, and which perform a countless number of activities we often characterize as "thinking". He tells of one modern bakery where twelve automatically-controlled ovens are capable of producing sixty million crackers in an 8-hour shift, and of another corporation whose machine compiles all of the information that goes into its nearly two million accounts, and prints these accounts by name twice a month.

In discussing the limitation in the use of Automation, Mr. Bloomberg sees it invading a number of fields besides the basic industries, though in many industries this development is feasible "only when a firm produces a huge volume of standardized goods." At present this development is impeded by both inadequate research and a shortage of men and women who can handle the problems of "programming industrial processes

and of designing or revising the necessary machinery and production techniques." There is also a rapidly growing shortage of first rate maintenance workers in both mechanical and electrical fields.

The advance of this technology, Mr. Bloomberg maintains, is bound to eliminate many older workers who find it especially difficult to make a change. In an automated factory, the most simple, repetitive jobs will disappear "as they are taken over by the ingenious devices and mechanisms of the line." The workers will "have to keep a set of complicated relationships in mind, relationships which must be properly maintained if the line is to keep running. This gives them a feeling of being 'under pressure all the time,' as one fifty-year-old put it." Under the circumstances, many an older worker will drop out.

Many tens of thousands of production workers will lose their jobs, as their work is taken over by machines. The displaced worker cannot be left unprotected.

For one thing he should be able to obtain "displacement insurance" when his job literally has disappeared from the plant.

Allotments under such a program would help cover the costs of retaining; the expense of changing to another company, if this were necessary, plus the minimum expenses of living until the new work commenced. "Such insurance could be financed in much the same way as the present unemployment compensation, thereby providing some additional incentive to manufacturers and business executives to introduce the new technology at such a rate as to minimize employee displacement."

"We should also begin to add to the retraining facilities available to each community. The community, moreover, should provide much more information regarding the type and location of available jobs. Today the 'want ads' and the local employment offices provide only partial information about job opportunities in a local area."

Should these and other protective measures for the worker displaced by the automatic machines be instituted, Mr. Bloomberg believes that the new development, with its greater productivity, would redound greatly to the well being of the worker and the entire community.

Quoi de plus simple?*

(1) Le chef trébuche sur le perroquet et lance une tarte à la tête du capitaine. (2) Le capitaine furieux force le chef à sauter à la mer (3) ce qui tire le câble qui hisse le pavillon. L'équipage rigole et s'écrie:

"UNE MOL POUR MOI"

* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicier du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUI VOTRE ARRÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

La CTCC se plaint...

(Suite de la page 1)

pour le 22 septembre. Entre temps, l'intimidation continue. La Commission donne raison au syndicat et ordonne un vote qui est fixé au 3 novembre.

"Ce délai de près de trois mois, dit le mémoire, a permis à l'employeur de circonvenir à peu près tout son personnel par des menaces et des promesses. Ainsi à cause des délais, ce groupe de travailleurs s'est vu privé de son droit d'association.

La C.T.C.C. demande donc de raccourcir les procédures dans ce domaine où les retards sont toujours préjudiciables aux travailleurs.

La semaine prochaine: l'assurance-santé.

Housing Co-op Plans 800 Units: Payments \$36 to \$50 A Month

MONTREAL (CNS)—A group of trade unions in the Montreal area has announced plans to build 800 houses to be available for payments of between \$36 and \$50 a month. The homes, to be constructed by a co-operative, will be based on four different models.

Gerard Poitras, President of the Housing Co-operative of the Central Council of the Montreal Syndicates (C.C.C.L.), has stated that his organization has acquired 185 acres of land at Saint-Leonard-de-Port-Maurice on which it plans to build at least 800 one-family homes. Construction of the first homes will begin in April next.

The 270-member co-operative has prototypes of the four models, available under the co-op project, on Taillon street, north of Sherbrooke. These homes are single houses with five rooms and bath, five-roomed bungalows, seven roomed single houses

and seven roomed, semi-detached houses. The seven room homes will have five rooms on the ground floor and two rooms above.

All houses will be constructed of brick and finished inside with Gyproc. Tenants will handle their own interior painting in order to allow individual choice of colors. The air furnaces will be installed in every home and they will be included in the overall price of the building.

The five roomed homes, complete with land, will cost a total of \$7,500. Monthly payments for these homes, including insurance and taxes, would normally amount to \$50 for tenants who could provide a \$1,200 down-payment and \$60 for those who need a second mortgage instead of putting cash down. However,

under provincial housing laws, the 3% interest home-building subsidy will reduce these payments to from \$36 to \$40 a month.

Seven room homes will cost, with land, \$8,300 and will require monthly payments of \$60 if a second mortgage is included and \$50 a month after payment of \$1,200 down. The two rooms on the upper floor of the detached seven room homes will not be compelled — this work will be finished by the tenant or contractor — but the seven room semi-detached homes will be ready for occupation.

Members of the housing co-operative must take up a \$100 share in the organization and pay a \$10 entry fee. A weekly payment of \$2.50 payable by members of the co-operative is deductible from the overall cost of the house.

Dominion Oilcloth Workers Open Negotiations For Contract Renewal In Montreal

The technical adviser to the National Federation of Chemical Workers, C.C.C.L., Mr. Ivan Legault, who is replacing Mr. Maurice Vassart, who is now acting in a similar capacity in the Shawinigan region, has informed "Le Travail" that pre-negotiating activity has been launched for the renewal of a collective labor agreement with the Dominion Oilcloth Company in Montreal.

As will be recalled the present contract will expire on March 15 and was signed after 11 weeks of strike when a union victory was scored. The Linoleum Workers Union of Montreal CCCL has prepared a list of some 116 amendments to be included in the new agreement with the Dominion Oilcloth Company.

Already two preliminary meetings have taken place between

the union and company representatives and acted as a groundwork for further serious discussions of employee's demands.

Union Security

One of the principal issues is the demand for union security. While at present the check-off is voluntary and irrevocable, the union is seeking to have the inclusion of the Rand Formula written into the contract.

The workers are also demanding a reduction in the weekly hours from 45 to 40 with full compensation, a 15-cent an hour increase after re-classification of trades which will come up for discussion during negotiations, and an increase in bonus rates from 5 cents to seven cents an hour.

Vacations

A demand for a revision of the clause covering vacations and the following changes: two weeks after two years service; three weeks after 15 years service; four weeks after 25 years service and an additional paid holiday, All Saint's Day.

Job classification

The union has demanded that the company furnish a list of all employees covered under the labor agreement their job classification and their rate of pay.

As soon as an agreement has been reached on classification of jobs, the union will then propose salary adjustments for the various occupations.

Seniority

A change in the seniority clause is also asked by the employees, and a clearer interpretation of the terms "seniority" and "dismissals" will come up for discussions.

Union representation on the negotiating committee are Messrs. Eugene Dube, president; Gaston Tessier, secretary; M. Dunberry, vice president; William Petty and Tom Fraser, directors. Ivan Legault acted for the Federation.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

LARGE CROWD WILL TAKE IN UNION DANCE

Tickets for the Old Time Square Dance which will be held February 11th are selling fast. The event which is taking place in the CCCL Union Hall 4937 Notre Dame Street at Viau is sponsored by the National Union of Vickers Employees CCCL in co-operation with the other unions in Canadian Vickers Limited and has all the earmarks of being a gala event. Both unions have worked on the organizational details of the dance and have come up with pretty good and encouraging results. **IT IS UNIQUE WHAT CAN BE DONE WHEN UNION MEN GET TOGETHER TO ATTAIN THEIR GOAL WHETHER FOR PLEASURE OR BUSINESS!**

Keep This Snout Out Of The Tent!

All union members should make strong efforts to have all free riders join the union. Having these men outside is no help for solidarity and this recalls the fable of the Camel and the Arab. Everyone, we imagine, is familiar with the fable about the camel who asked to be allowed to put his nose inside the Arab's tent because baby, it was cold outside. Gradually the camel inserted more of himself in the tent, until at last he was all the way in and the Arab was all the way out!

Safety School

The inauguration of a Safety School for foremen is no doubt a necessary action, especially in a shipyard where more safety hazards exist than in other places of work. From the lectures and the question and answer periods many foremen will derive essential tips on safety measures which prevent accidents from happening. We trust that this venture will not turn out to be a "flash in the pan" but that it shall be continued on a regular basis. There are plenty of dangerous hazards around the yard

and some concerted action on the part of the Safety Committee would be a step in the right direction.

Attention Security Department

Many thefts of owners' articles from their parked cars have occurred in both parking grounds lately. Could not a closer check be made by company policemen to prevent these petty thefts from happening? Many members who suffered losses wonder how this can happen considering that these parking grounds are directly in front of the offices including the Security Office. Better page Dick Tracy!

Foremen No Like!

We have been requested by a score of foremen and other employees to register their complaints against the "little obnoxious creature" handing out employees their pay receipts on pay days. The workers resent the fact that the little man can boast of knowing how much most employees earn. A condition such as this does not promote any harmony. Maybe the cold weather is halting his outside undercover jaunts.

NEWS DIGEST

C.C.C.L. President to Geneva

Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. Union, has been appointed by the C.C.C.L. Confederal Assembly, to represent the Union at the 39th annual sessions of the International Labor Organization to be held in Geneva, Switzerland, from June 6 to 28 of this year. Mr. Picard will be Union representative with government and patronal appointees attending the sessions of whose expenses are defrayed by the Federal Government.

Granby Workers Get Increases

An agreement has been reached and is ready for a signing between the Employees Association and the Company which will award salary increases from 6 cents to 11 cents an hour, according to classification. The increases are retroactive to December 7 1955 and shift premiums have been

boosted from 5c to 7c an hour.

The workers have also secured an additional paid holiday which brings the total paid holidays to 8 yearly. Suitable working clothes will also be provided by the company for employees engaged in dirty work.

White Collar Workers Organized

A collective labour agreement has been signed covering all the employees of La Societe des Artisans, one of Montreal's largest financial institutions. The finalizing of this contract is a preliminary step in the campaign to organize office employees of Montreal by the Office Employees Union of Montreal C.C.C.L. The workers of La Societe des Artisans have secured many new benefits including among fringe benefits a new salary scale, a 35-hour work week and 17 paid holidays each year.

The Closed Shop

The Bishops of the Glasgow Province, Archbishop Campbell of Glasgow, Bishop Scanlan of Motherwell, and Bishop Black of Paisley, spoke in a joint pastoral letter in the following terms about the closed shop

1. Always we should stand in the first place for the individual's right to work and for his freedom to work where he will.
2. This freedom is not absolute and may have to be curtailed when the rights of others are threatened.
3. Therefore in a factory, a group of factories, or an industry, when it is proved beyond reasonable doubt that the general welfare and protection of the workers demand it, it would not be unlawful to institute the closed shop.
4. Given the strength of trade unions today and the general readiness of employers to co-operate with them, the need for a closed shop is by no means universal.
5. When the closed shop is instituted, safeguards should exist to ensure that the rights of an individual are not likely to be jeopardized or workers victimized by some pressure group or power group among their fellow workers.
6. We believe in trade unions and would like to see all our people in industry and at work, play an active part in them; indeed, we urge them to do so now more than ever, of that these admirable institutions may be always truly representative and democratic.